



Sommaire d'évaluation

Programmes d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité et des capacités antiterroristes, 2015-2016 à 2021-2022



À PROPOS DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation d'Affaires mondiales Canada a réalisé une évaluation des Programmes d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité et des capacités antiterroristes pour la période de 2015-2016 à 2021-2022. L'évaluation avait comme objectif d'informer la prise de décision, de promouvoir l'apprentissage et d'améliorer les programmes canadiens. Les questions d'évaluation ont couvert: la pertinence, la cohérence, la conception et l'efficacité, les résultats et la durabilité.



PRINCIPALES CONSTATATIONS

- L'intention initiale des programmes, à savoir de contribuer à l'échelle du gouvernement au renforcement des capacités internationales de lutte contre la criminalité et des capacités antiterroristes, est toujours pertinente.
- Les programmes ont perdu le sens de leur objectif au fil du temps, en étendant les investissements de leur créneau opérationnel en sécurité vers le domaine de l'aide au développement et en se fiant moins sur l'expertise en sécurité d'autres ministères fédéraux.
- Les programmes ont démontré leur aptitude à mener des changements au niveau des capacités et des pratiques par le biais des projets financés, bien que les liens entre les projets et les priorités du Canada en matière de sécurité ne soient pas toujours évidents.
- Les programmes ont obtenu les résultats les plus probants au niveau immédiat.
- La durabilité des investissements était mitigée et pourrait être renforcée en tenant compte des incitations plus générales à améliorer la performance et les liens avec d'autres programmes d'aide internationale.



RECOMMANDATIONS

1. Clarifier le rôle, le but, les objectifs et le mandat des programmes et réviser leur structure organisationnelle de manière à répondre aux objectifs gouvernementaux en matière de renforcement des capacités de lutte contre la criminalité et des capacités antiterroristes.
2. Améliorer l'utilisation de l'expertise spécialisée en matière de sécurité qui existe au sein des structures de gouvernance des programmes lorsqu'ils s'agit de coordonner et d'orienter les décisions stratégiques et d'investissement dans la programmation.
3. S'engager de manière proactive et développer des relations de travail avec les directions géographiques et les missions du Ministère afin de s'assurer que les priorités cadrent avec celles du Ministère aux échelles nationale et régionale.
4. Revoir le cadre et les instruments de financement existants pour les partenaires fédéraux et simplifier le processus d'administration des subventions et des contributions.

